ARRÊTÉ

PRESCRIVANT UNE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN RURAL n° 9 – Ancien chemin de Vailhauques à Montpellier, LOCALISE AU LIEU-DIT POUCHOL, PAR ECHANGE DE TERRAIN

Le Maire de la Commune de Vailhauques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime et notamment l'article L.161-10-2,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS),

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques,

Vu les articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération n°2025/10/20/01 en date du 20/10/2025 approuvant le projet de modification du tracé du chemin rural n° 6 (chemin rural des Tribes) et dans son prolongement au chemin rural n° 9 dit Ancien chemin de Vailhauques à Montpellier, par échange de terrains,

Vu la délibération n° 2025/10/20/01 en date du 20/10/2025 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER

Il sera procédé dans la commune de Vailhauques à une mise à disposition du public du dossier présentant le projet de modification du tracé du chemin rural n° 9 dit Ancien chemin de Vailhauques à Montpellier, par échange de terrains.

ARTICLE 2

La mise à disposition du public sera effective du 17/11/2025 au 16/12/2025.

ARTICLE 3

Le dossier ainsi que le registre destiné à recueillir les avis et remarques seront déposés et tenus à disposition du public à l'accueil de la commune de Vailhauques durant toute la durée de la mise à disposition telle que définie l'article 2.

Il sera également consultable en ligne sur le site internet de la commune www.ville-vailhauques.fr

ARTICLE 4

Le public pourra venir consulter le dossier durant les heures habituelles d'ouverture du service. Chacun pourra formuler ses avis et observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser en Mairie 41 rue de l'Espandidou à Vailhauques.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrèque Entreprise labellisée

ARTICLE 5

A l'issue de la période de mise à disposition du public, les avis et observations du public seront versés au dossier de projet de modification du tracé du chemin rural n° 9 dit Ancien chemin de Vailhauques à Montpellier, par échange de terrains, qui sera présenté au Conseil Municipal pour validation définitive.

ARTICLE 6

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la marie.

Fait à Vailhauques le 06 Novembre 2025

Le Maire, Hussam AL MALLAK



Monsieur le Maire informe :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité décisionnaire ainsi qu'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter des formalités de transmission et de publication au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr